

COMPTE RENDU DE REUNION SEANCE DU 22 FEVRIER 2020

Le 22 février 2020 à 10 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian MOIROT, Maire.

Présents : BELLASSAI Anita - BERDOULAT Roger - GALY Jean-Claude - MOIROT Christian - TEYCHENNE Pilar - PINCE Ellen - GABRIEL Didier

Secrétaire de séance : BELLASSAI Anita

A l'ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 14 décembre 2019 ;
- Approbation du compte de gestion du budget communal de l'exercice 2019 ;
- Approbation du compte administratif du budget communal de l'exercice 2019 ;
- Affectation du résultat de fonctionnement du budget communal de l'exercice 2019 ;
- Délibération : allocation compensatrices de la Communauté de Communes Arize Lèze ;
- Délibération : concours du receveur municipal – attributions d'indemnités ;
- Délibération : approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert AGEDI ;
- Demande d'acquisition chemin par Mme et M. GIMET ;
- Organisation des élections ;
- Questions diverses.

Désignation du secrétaire de séance

Madame Anita BELLASSAI est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 14 décembre 2019

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de séance du 14 décembre 2019 et propose au Conseil Municipal de l'approuver.

Le Conseil Municipal procède au vote pour l'approbation du compte rendu.

7 votants	Votes pour : 7	Votes contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-----------------------	-------------------------	------------------------

Approbation du compte de gestion 2019

Après lecture et mise au vote du compte de gestion de l'exercice 2019 du budget principal de la commune, le Conseil municipal procède au vote.

7 votants	Votes pour : 7	Votes contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-----------------------	-------------------------	------------------------

Approbation du compte administratif de l'exercice 2019

Monsieur Christian MOIROT, Maire quitte la salle.

Sous la présidence de Monsieur BERDOULAT Roger, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2018 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Résultat reporté	44 729.79 €
Recettes 2019	85 609.02 €
Dépenses 2019	63 034.41 €
Résultat de clôture	67 304.40 €

Investissement

Résultat reporté	- 6 661.78 € (résultat de clôture 2018)
Recettes 2019	11 873.26 €
Dépenses 2019	26 093.23 €
Résultat de clôture 2019	- 14 219.97 €

Restes à réaliser	D	0.00 €
Restes à réaliser	R	0.00 €

Besoin de financement :

Résultat de clôture 2018 :	- 6 661.78 €
Résultat de clôture 2019 :	- 14 219.97 €
Restes à réaliser en dépenses d'investissement :	0.00 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement :	0.00 €
	=====
	- 20 881.75 €

Après lecture et mise au vote du Compte Administratif de l'exercice 2019 du budget principal de la commune, le Conseil Municipal procède au vote :

6 votants Votes pour : 6 Votes contre : 0 Abstentions : 0

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 67 304.40 euros.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice : excédent	22 574.61 €
B Résultats antérieurs reportés	44 729.79 €
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent)	
C Résultat à affecter	67 304.40 €
= A+B (hors restes à réaliser)	
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
D Solde d'exécution d'investissement	- 20 881.75 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E - 20 881.75 €

AFFECTATION = C	=G+H	67 304.40 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement		20 881.75 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		46 422.65 €

7 votants Votes pour : 7 Votes contre : 0 Abstentions : 0

Délibération : allocation compensatrices de la Communauté de Communes Arize Lèze

Monsieur le Maire indique que la précédente délibération est pluriannuelle et que par conséquent, il n'est pas nécessaire de délibérer.

Délibération : concours du receveur municipal – attributions d'indemnités ;

Monsieur Thierry MONTAGNE, receveur municipal sollicite une indemnité de conseil et une indemnité de confection des documents budgétaires au titre de l'année 2019 d'un montant brut de 171.44 euros. Le Conseil Municipal procède au vote.

7 votants Votes pour : 7 Votes contre : 0 Abstentions : 0

Délibération : approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert AGEDI ;

Pour rappel le syndicat mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologie et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est envisagé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat informatique mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3). De cette transformation découleront des conséquences quant au mode de gestion et de gouvernance de la structure.

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I. a sollicité ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Monsieur le Maire propose :

- d'approuver l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I., joint en annexe,
- d'approuver le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,
- d'approuver la modification de l'objet du syndicat,
- de l'autoriser Monsieur Maire, à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.GE.D.I.

Le Conseil Municipal procède au vote.

7 votants

Votes pour : 7

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Demande d'acquisition chemin par Mme et M. GIMET

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'acquisition d'une partie de l'ancien chemin reliant Campagne à Sieuras formulée par Mme et M. GIMET.

Monsieur GALY propose que cette demande soit examinée par la municipalité issue des prochaines élections municipales.

Cette proposition est mise au vote.

7 votants

Votes pour : 4

Votes contre : 3

Abstentions : 0

Organisation des élections

Permanences lors de l'élection municipale du 15 mars 2020

8h – 10h	M. Ellen PINCE - M. Christian MOIROT
10h – 12h	Mme Pilar TEYCHENNE - M. Roger BERDOULAT
12h – 14h	M. Didier GABRIEL - M. Christian MOIROT
14h – 16h	Mme Anita BELLASSAI - M. Jean Claude GALY
16h – 18h	Mme Anita BELLASSAI - M. Roger BERDOULAT - M. Didier GABRIEL - M. Jean Claude GALY - M. Ellen PINCE - M. Christian MOIROT - Mme Pilar TEYCHENNE

Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales sans création et augmentation d'impôt.

Dès 2021, la compensation des collectivités sera intégrale et pérenne.

La compensation répondra ainsi aux deux objectifs suivants :

- l'autonomie financière et le pouvoir de taux des communes seront préservés ;
- la compensation sera intégralement fiscale, sous forme de taxe sur le foncier bâti sans aucune dotation et sans lien avec le budget général de l'Etat.

La séance est levée à 12h.

Fait à Castex, le 27 février 2020

Le Maire,
Christian MOIROT

